

FORMATION PROFESSIONNELLE

ENFIN UN DEBUT DE COMPENSATION DES DELAIS DE ROUTE !

Après de nombreuses demandes et interventions en CTL, depuis des années et des années, la CGT Finances Publiques du Lot a enfin obtenu la création d'un groupe de travail sur la compensation des délais de route pour les journées de formation.



Pour nous, il est en effet intolérable que des agents se rendant à des formations soient perdants, tant au niveau horaire que financier. Nous nous sommes battus à de nombreuses reprises pour que les frais de déplacement soient compensés à hauteur de leurs engagements (et non sur la base d'un billet de train 2ème classe), et il faut encore se battre aujourd'hui pour des questions d'horaires...

En l'absence de cadre national, la CGT Finances Publiques du Lot a élaboré une proposition visant à compenser de la manière la plus juste possible les délais de route. C'est donc sur la base de notre document, et d'une orientation nationale sortie courant décembre que la direction a réuni un groupe de travail dans le but d'élaborer un « règlement intérieur » local.

Nous sommes parvenus à la rédaction d'un document qui sera soumis lors d'un prochain CTL pour application dès le 1^{er} mars 2017.

Dans le détail, 3 zones géographiques ont été définies : Le département du Lot, les départements limitrophes, et le reste du monde.

Pour tout déplacement à l'intérieur du département, une compensation forfaitaire d'une heure sera accordée. Pour les déplacements dans les départements limitrophes, cette compensation est portée à 2 heures. Au delà, une récupération d'1/2 journée est octroyée pour chaque mission.

A titre d'exemple, un agent de Figeac se rendant à Cahors pour une formation sur la journée se verra créditer 1 heure sur son compte agora. Un agent de Gourdon allant à Toulouse ou Nevers pour une réunion bénéficiera d'une compensation d'1/2 journée. Nous avons milité pour un système plus précis en détaillant d'une part la RAN d'origine (un agent de Bretenoux met plus de temps qu'un agent de Cahors pour un déplacement à Toulouse, et inversement, un agent de Cahors mettra plus de temps pour aller à Nevers) et d'autre part la destination. Dans un souci de simplification de la gestion par les agents du service RH, nous avons opté pour ce système forfaitaire, moins individualisé mais de gestion plus aisée.

Mieux vaut tard que jamais, direz vous ? Certes, mais que de temps perdu pour les agents depuis des années. Il est plus que temps que la direction le reconnaisse !